



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

paiement des pensions

Question écrite n° 64258

Texte de la question

Mme Brigitte Douay souhaite interroger Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur un problème qui lui a été soumis par des retraités de sa circonscription. Ces personnes se faisant l'écho de nombreux articles parus dans la presse spécialisée du troisième âge qui informaient que les retraités relevant de certaines catégories se verraient verser - à compter du 1er janvier 2001 - les retraites correspondant au régime de base obligatoire non plus à trimestre échu, mais mensuellement. Il semble cependant que certaines caisses, notamment la CAVAMAC (caisse d'assurances vieillesse des agents, mandataires et courtiers d'assurances), n'appliquent pas cette nouvelle réglementation puisqu'elles continuent leurs paiements trimestriels. Aussi, elle lui demande si ce dysfonctionnement n'est dû qu'à une lenteur de mise en place de la réglementation ou, le cas échéant, de lui en préciser les raisons et les mesures qui seront prises pour y remédier.

Données clés

Auteur : [Mme Brigitte Douay](#)

Circonscription : Nord (18^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 64258

Rubrique : Retraites : généralités

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 juillet 2001, page 4193